

AR Prefecture

047-264700782-20240408-22DL2024-DE
Reçu le 09/04/2024

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du huit avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Oscar FERREIRA, , Monsieur Didier CABANES, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE, Madame Guylaine MATIAS (pouvoir de Sandrine GERARD), Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Annick ALBINO, Madame Marie-France DELSOL.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Claudette CONDUCHÉ

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL), Madame Sandrine GERARD (pouvoir à Guylaine MATIAS).

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 5
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 mars 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

AR Prefecture

047-264700782-20240408-22DL2024-DE
Reçu le 09/04/2024

N°22DL2024: SUBVENTION attribuée à l'association CONVERGENCE au titre de l'Année 2024

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont le détail a été voté en séance du Conseil d'Administration du 19 février 2024. Une nouvelle demande émane de l'association CONVERGENCE.

Cette association propose un accueil de vie sociale et accompagne toute la famille avec des ateliers et de nombreuses animations.

Monsieur Marsand propose de verser à cette association la somme de 500 euros.

**Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,**

- 1) Décide de procéder au versement de la subvention suivante :
Association CONVERGENCE pour un montant de 500 euros.
- 2) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 12 voix pour (Mesdames BREL Chantal et Lacombe Sylvette n'ayant pas participé au vote)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage : 10 avril 2024

Télétransmission : 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
Fumel le 08 avril 2024

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Jean-Louis Costes

Maire de Fumel

Président du C.C.A.S.